

Le Journal des Trois-Rivières

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

REDIGÉ PAR UN
Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES
G. DESTIPTS & FRÈRE

Feuilleton du JOURNAL.

L'ÉTOILE DE TUNIS

Souvent, elle regardait derrière elle, tantôt inquiète, tantôt impatiente, comme si quelque funeste apparition l'eût suivie. La présence de Sadick contribua à augmenter son trouble et sa frayeur.

Au même instant, on introduisit un pêcheur, celui-là même qui avait donné l'hospitalité à Ferdinand. Il demanda la permission de parler. A qui le Bey allait-il donner la préférence, au géolier ou au pêcheur?

Une révélation précieuse semblait reposer sur les lèvres de chacun d'eux.

— Qui es-tu? demanda le prince des corsaires au dernier arrivé, et que veux-tu?

Le pêcheur dit qu'une jeune femme l'avait chargé d'une commission importante pour le père du jeune Abdul.

— Quelle est cette femme? interrompit Valida.

Mais elle ne put achever. Un grand bruit, provenant de l'extérieur, fit cesser la conversation. Un esclave se précipita, tout hors d'haleine, dans l'appartement du Bey, apportant la nouvelle que Muley, de retour de son expédition, entraînait en ce moment dans la forteresse, avec un immense butin. La voix du pirate qui retentissait dans la cour, justifia la vérité de ce message. Mais autant cette voix releva le courage abattu de Valida, autant elle consterna le vieux monarque, qui ne soupçonnait qu'à revoir son bien-aimé Ferdinand. Le prince du congédié Sadick et le pêcheur, et Valida leur défendit, sous peine de mort, de repaître au château. Elle courut à la rencontre de son fils.

La nuit étendait alors sur la forteresse et sur la ville ses ombres mystérieuses, à travers lesquelles scintillaient des myriades d'étoiles.

XXII. — L'ÉTOILE DE TUNIS

Bientôt la grande salle du palais étincela d'une vive clarté. Accompagné de ses corsaires, Muley quitta le port, où il était descendu, et commença sa marche triomphale à travers la ville. Un immense chariot, gémissant sous le poids de richesses enlevées à la Sicile et aux navires capturés sur les flots, était péniblement traîné par quatre mules vers la silencieuse demeure du Bey. Il était précédé par le comte Meria et sa fille, qu'on avait forcés, cette fois encore, à figurer dans le cortège. Mais quel triomphe! On ne voyait pas un musulman dans les rues. Quant à ceux qui, par hasard, rencontraient le cortège, ils prenaient aussitôt la fuite, tant ils éprouvaient d'horreur pour Muley. Pas une voix ne répondait aux joyeuses clameurs. Quand ils furent arrivés dans la cour de la forteresse, Rustan déchargea le butin, tandis que Muley, ayant à sa droite le comte, et à sa gauche Eugénie, se mit à gravir le grand escalier de marbre, au haut duquel se tenait Valida, impatiente de revoir son fils. L'exécuteur de la suprême justice semblait planer invisiblement au-dessus des deux coupables. La mère et le fils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre, et se tinrent longtemps embrassés; puis ils se rendirent dans une des grandes salles du palais. Les deux prisonniers chrétiens suivirent en silence leurs persécuteurs.

En ce moment la flotte chrétienne, à la faveur de la nuit, resserrait de plus en plus ses rangs épais autour des murailles de la vieille forteresse. Muley, si tendrement reçu par sa mère, ne pouvait s'expliquer la sombre mélancolie dont était empreinte sa physionomie. Il lui demanda la cause de sa tristesse, mais Valida ne répondit que par de profonds soupirs. Les étranges révélations du bourreau troublaient encore son âme bourrelée de remords.

Muley ordonna au comte de le suivre chez le Bey. Le vieux prince n'eut pas plus tôt aperçu son fils, qu'il se souleva sur son divan, et lui cria de loin:

— Retire-toi! retire-toi, ô le plus déshonoré des enfants! le jugement terrible de Dieu va éclater sur ta tête!

Et quittant la salle, le prince alla s'enfermer dans le plus retiré de ses appartements.

— Mon vieux père déraisonne tout à fait, dit Muley en se mordant les lèvres; belle réception, ma foi!

Cependant, il ne put s'empêcher de faire la remarque que tous, jusqu'à sa mère elle-même, avaient fui sa présence. Muley la rappela.

— Eh bien! ma mère, dit-il, pendant que les deux captifs regardaient sans cesse par la fenêtre, comme si le ciel eût dit, à chaque instant, leur envoyer un sau-

veur; ma mère, à nous deux la puissance, puisque le Bey se démet de l'autorité. Venez, mettons-nous à table; laissons Ferdinand dormir au fond de l'Océan, et sa mère dans la tombe; laissons mon père, qui nous fuit, se complaire dans les larmes. Que les cris de joie retentissent, que la musique fasse entendre ses bruyants accords dans ces immenses salles, désormais ouvertes à l'allégresse et au bonheur. Assis au plus somptueux des banquets, jouissons d'un avant goût de notre future puissance. Tout est gagné!...

— Gagné! répéta Valida en l'interrompant.

Puis elle retomba dans sa taciturnité ordinaire. Muley redoubla ses instances, et la conjura de lui faire connaître la cause de sa tristesse. Voici la réponse qu'il en reçut:

— C'en est fait de nous, mon fils! Notre arrêt a été prononcé là haut! l'enfer nous abandonne, notre heure est venue; encore une nuit, et...

— Je crois, ma mère, dit le corsaire en souriant, que vous avez perdu votre bon sens... Vous tenez là un langage, dont l'originalité ne peut certainement venir que d'un esprit travaillé par la fièvre.

On se mit à table. Muley et sa mère avaient invité plusieurs convives. Le comte et sa fille prirent place à côté de leurs ennemis, car ou leur avait refusé toute nourriture depuis leur départ de Sicile. Le palais était en mouvement, on n'y entendait que des chants de victoire... Abandonné dans sa retraite, le vieux monarque réclamait sans cesse son bien-aimé fils. Il aurait donné volontiers quelques jours qui lui restaient à vivre, pour le revoir encore une fois. Ses remords avaient été longs et cuisants... Sa prière parvint jusqu'au pied du trône de l'Éternel...

Soudain, un bruit confus se fait entendre dans les rues de la ville. Des armes s'entrechoquent et se brisent, des cris tumultueux retentissent. Le fracas semble s'approcher de plus en plus des vieilles murailles de la forteresse. Les flots soulevés par la tempête ne viennent pas se briser avec plus de fracas et de mugissement contre les écueils de la rive.

— Entendez-vous, ma mère? demanda Muley dont le visage s'était subitement couvert d'une pâleur mortelle.

Il commença à trembler de tous ses membres, et la coupe d'or qu'il venait de remplir lui tomba des mains. Au même instant, le chef des corsaires, Rustan, se précipita dans la salle.

— Aux armes! aux armes! s'écria-t-il d'une voix foudroyante; la ville est en pleine révolte! Les airs retentissent partout des plaintes des vaincus et des cris des vainqueurs... Si je ne me trompe, Muley, c'est ta tête que l'on demande. Entendez-vous? déjà les portes du château cèdent à la violence des mutins. Aux armes! aux armes!

Muley se précipita vers la fenêtre pour voir ce qui se passe au dehors; il recula épouvanté. Valida s'enfuit dans son appartement. Son lâche fils, ne sachant que faire, reste immobile, comme un homme frappé de paralysie. Rustan et ses compagnons tirent du fourreau leur terrible cimeterre.

— Ce sont des chrétiens, des frères! s'écrie Eugénie en tombant à genoux à côté du comte, et élevant ses mains vers le ciel en signe de reconnaissance.

— Des chrétiens! répliqua Muley avec un sourire de mépris, d'où viendraient-ils donc, ces chrétiens?

— Ce sont des chrétiens, et ton frère est à leur tête! hurla Rustan, en rentrant précipitamment dans la salle du festin avec une profonde blessure au bras droit, et la tête tout ensanglantée.

Le marquis d'Orla le suivait de près. Les coups du brave chevalier avaient été terribles. Son glaive, semblable à celui de l'ange exterminateur, avait jonché de cadavres et de sang le chemin qu'il avait suivi. Mais le voilà devant Muley; il aperçoit le comte Méria. Rustan, désespéré de ne pouvoir plus se servir de sa main droite, dont le sang jaillissait à gros bouillons, saisit son cimeterre de la main gauche, et en porte un coup furieux au chevalier. Le marquis l'évite heureusement, et décharge sa lourde hache sur la tête de son adversaire, qui tombe raide mort.

Muley, qui se voit menacé de la fin la plus honteuse, vent se précipiter par la fenêtre, dans les fossés du château. Mais le marquis le saisit vigoureusement par la ceinture, et le repousse dans la salle. Impuissant de ce côté, Muley s'élança comme un tigre en furie vers la porte d'entrée. Là encore, il rencontre un homme à la taille haute et majestueuse, bardé de fer des pieds à la tête, qui lui présente la pointe de son glaive sanglant.

— Jugement terrible du Dieu vivant! s'écrie le bandit au comble du désespoir c'est mon frère!

Aussitôt des bras vigoureux l'eyrent renversé par terre et garotté.

— Vois par toi-même, dit Ferdinand, combien les chaînes sont pesantes. Comprends-tu maintenant ce que j'ai dû souffrir, lorsque, privé du mouvement, je me voyais, à chaque seconde, sur le point d'être englouti au fond des abîmes, ou de devenir la proie des monstres marins?

Valida fut gardée à vue dans ses appartements.

Malgré le désir impérieux qu'avait le jeune prince de revoir son vieux père, il voulut auparavant sauver, s'il en était temps encore, son ancien maître Théodule. Il interrogea Muley. Celui-ci répondit sèchement qu'il saurait mourir, mais non pas devenir l'esclave des volontés de son frère.

— Interroge Sadick, ajouta-t-il, et puis-je t'amener un squelette au lieu de ton vieux maître!

Et, disant ces mots, il inonda ses chaînes de larmes de rage et de désespoir. Ferdinand se rendit aussitôt à la prison.

— O mon cher maître! s'écria-t-il en versant un torrent de larmes à la vue du spectacle qu'il avait sous les yeux; mon bien-aimé Théodule! c'est moi, moi, votre Ferdinand! Ne me reconnaissez-vous donc plus?

Alors, le vieux médecin, dont les traits étaient horriblement défigurés par la faim, se réveilla comme d'un profond sommeil. Il reconnut le fils d'Agla, et serra le jeune homme sur son cœur. Trop faible pour se soutenir, l'infortuné chrétien dut s'appuyer sur Sadick et sur Ferdinand pour sortir de la prison. On le conduisit en présence de Muley qui, en le voyant, grince les dents de fureur. Théodule ayant demandé à boire, on lui fit prendre quelques gouttes d'un vin généreux qui ramena la chaleur et la force dans ses membres engourdis. Le géolier raconta alors, que, le jour même où Agla était tombée entre les mains de Valida, Muley, sur les ordres de sa mère, avait conduit le médecin dans ce ténébreux cachot. Après avoir donné à Théodule un peu de pain et d'eau, le barbare avait refermé la porte pour ne plus l'ouvrir car le prisonnier était condamné à mourir de faim.

— Ma situation, continua Théodule, ne différait en rien de celle d'un malheureux qu'on aurait cloué vivant au fond d'un sépulcre. Je me voyais mourir chaque jour, et, à chaque instant, mon âme, soupirant après la délivrance, entroyait le lumineux horizon de l'éternité bienheureuse. Mais voilà que je suis rendu à la vie!... je t'ai retrouvé, mon Ferdinand! et bientôt j'aurai la force de jouir entièrement de mon bonheur.

(A continuer.)

EGYPTE.

(Suite.)

On comprenait dans l'Hepisnomide la grande et la petite Oasis. Ce nom signifiait, dans l'ancienne langue égyptienne, habitation. On appelait ainsi des portions de terrain fertile situées au milieu des sables du désert et arrosées par une source. Les deux Oasis sont situées au Libye, sur la rive gauche du Nil, à l'occident de Libyque. La Grande Oasis (*Oasis Magna*) porte aujourd'hui le nom d'*Ouah-el-Khargeh*. On y voit les ruines d'un temple consacré à Ammon. On remarque dans la nécropole plusieurs symboles de l'époque chrétienne; on voit, dans les champs, des plantations de palmiers et quelques autres arbres fruitiers. La population ne dépasse guère 3,200 habitants. — La Petite Oasis (*Oasis Parva*) est appelée aujourd'hui *Ouah-el-Behnesa*. Est plus fertile et plus peuplée que la Grande; on y compte environ 7,200 habitants. La plus célèbre de toutes les oasis était celle d'Ammon, aujourd'hui de Syouag, dans la Libye, vers la Basse Egypte.

Aujourd'hui, la ville la plus considérable de l'Egypte Moyenne, et même de tout le pays, est le Caire. Cette capitale, fondée dans la seconde moitié du Xe siècle, s'appela d'abord *Fostal* (tente). Le sultan Saladin la fit entourer de murailles et construisit une citadelle pour la mettre à l'abri des entreprises des croisés. Le Caire, d'abord très florissant, vit son commerce décliner tout à coup dans les dernières années du XVe siècle, peu de temps après la découverte de la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance. Cette ville est bâtie d'après les principes de l'architecture arabe, et les rues y sont excessivement étroites. On y trouve encore près de quatre cents mosquées; mais la plupart tombent en ruines. La plus ancienne est celle d'Amrou, puis celle de Hakem-el-Obéidi, construite en l'an 1007 de notre ère et celle du sultan Hassan, élevée le milieu du XIVe siècle. — La mosquée d'Amrou est considérée avec raison comme le premier monument de ce genre

qui existe dans tout l'Orient. Elle offre le modèle original de l'architecture arabe, fort modifiée depuis cette époque, surtout dans les édifices religieux musulmans de l'Espagne, du Portugal et de la Sicile. Cette mosquée présente l'aspect d'un grand cloître sans toit et orné de plusieurs rangs de colonnes. Au milieu se trouve une fontaine destinée aux ablutions. — La mosquée du sultan Kelaoun-Seïffeddin remonta à la fin du XIIIe siècle de notre ère. Kelaoun passait pour être fort habile en médecine.

La Mosquée El Azhar (la mosquée brillante et non la mosquée des fleurs, comme on l'a cru longtemps) fut bâtie en 968. On l'a comparée à une grande hôtellerie. Outre l'édifice destiné au culte, on y voit plusieurs salles dans lesquelles des docteurs enseignent les préceptes de la jurisprudence et commentent le Coran. Il existe, dans l'enceinte du temple, plusieurs quartiers destinés au logement des étrangers qui veulent suivre les leçons des savants attachés à la mosquée. On remarque, entre autres, celui des Syriens, des Persans, des Turcs et des Indiens. On y voit aussi des chambres où sont recueillis quelques pauvres aveugles. Les étudiants sont entretenus aux frais de l'établissement. L'entretien de la mosquée et des établissements qui en dépendent monte à 1,200 bourses (environ 157,500 fr. de notre monnaie) par an. Une partie de cette somme est allouée par le gouvernement; l'autre provient du revenu des maisons et des boutiques appartenant à la mosquée. Presque tous ces immeubles proviennent de legs faits à l'établissement. — On compte au Caire environ cent quarante écoles élémentaires dans lesquelles les petits garçons apprennent à lire, et à écrire et à réciter quelques prières.

L'Egypte Inférieure s'étend, du sud au nord depuis l'endroit où le Nil se partage en plusieurs bras jusqu'à la mer, et de l'est à l'ouest, depuis la Palestine jusqu'à la Libye. La première ville que l'on rencontre sur le bord de la mer, en venant du côté de la Palestine, était Rhinocorura, aujourd'hui El-Arisch. Plus loin se trouvait le *Sirbonis lacus* ou lac Sirbonide, appelé maintenant *Sebakah Bardouï*, c'est-à-dire de *Beaudouin*. Plus à l'ouest était Peluse, une des clefs de l'Egypte, située à celle des embouchures du Nil appelée *Pelusique*. La ville la plus importante de la Basse Egypte est Alexandrie, fondée par Alexandre le Grand, l'an 332 avant J. C. Il existait déjà auparavant, dans le même lieu, un port le quelque importance appelé *Rhacotis*.

Du temps de Diodore de Sicile, la population de l'Egypte s'élevait à 7 millions d'habitants. Josèphe, un siècle plus tard, la portait à 7,500,000. Il résulte de ces deux chiffres que, jusqu'au règne de Titus, l'Egypte ne compta jamais 8 millions d'habitants; les historiens arabes prétendent que, lors de la conquête de l'Egypte par Amrou, l'an 18 de l'hégire (637 de J. C.), la population était de 20 millions d'âmes. Il est impossible de rien conclure d'un chiffre aussi évidemment exagéré. Aujourd'hui la population ne dépasse pas 4 millions; elle se décompose de la manière suivante:

Egyptiens musulmans	2,600,000
Egyptiens coptes (chrétiens)	150,000
Ottomans	12,000
Arabes bédouins	70,000
Barabras et Abyssiniens	10,000
Nègres	20,000
Esclaves géorgiens et circassiens	5,000
Juifs	7,000
Syriens Américains et Grecs	12,000
Total	12,886,000

La population européenne domiciliée s'élève à environ 9,000 âmes. Sur ce nombre, les Français figurent pour plus de 5,000, et les italiens pour 2,000. — Les anciens Egyptiens avaient le teint cuivré et la peau brunie par le soleil et la chaleur mais ils appartenait à la variété de l'espèce humaine dit communément blanche et l'on a reconnu leur type dans les Barabras, habitants actuels de la Nubie. Cette opinion, fondée sur les études d'hommes compétents, paraît à l'abri de toute contestation. Cependant quelques auteurs ont considéré les Coptes comme les descendants de l'ancienne population indigène. Champollion le jeune démontre qu'ils sont en réalité, un mélange issu de toute les races qui ont successivement habité l'Egypte. Suivant Dénon, les Coptes ont le front applati, les yeux obliques, les pommettes saillantes, le nez épâté, la bouche large, saillante, et placée à une grande distance du nez, les lèvres épaisses et la barbe peu fournie, les jambes arquées et grêles, les doigts des pieds longs et aplatis. D'autres voyageurs font des Coptes un portrait fort différent de celui-ci. Ces contradictions s'expliquent. Les Coptes de la Haute Egypte n'offrent pas les mêmes caractères que ceux du Delta. Les premiers ont le front fuyant les yeux noirs et obliques, les pommettes saillan-

tes les oreilles grandes épaisses et fort éloignées de la tête, le nez épâté, les lèvres grosses, la machoire inférieure large et plate, les cheveux noirs et bouclés, les membres grêles et le teint blafard. On y reconnaît le mélange du sang nègre.

Les Egyptiens musulmans descendent des anciens habitants du pays et des Arabes; on les appelle *fellahs* ou *cultivateurs*. Ils sont, en général, d'une taille moyenne forts et bien membrés. Il ont, la poitrine large, les mains et les pieds petits, les yeux enfoncés dans l'orbite et relevés aux angles, les lèvres fortes, les dents belles, la face rétrécie à partir des pommettes, le menton étroit et peigné de poils de barbe assez rares. Le crâne est déve-

loppé, et chez quelques-uns, l'angle facial est presque droit. Les fellahs du Delta ont le crâne plus dévié en arrière, et la boîte osseuse décelé une origine commune avec la branche arabe. Le fellah du Saïd a le teint cuivré celui du nord de l'Egypte est moins brun. — La femme fellah est, en général, bien faite, mais ses traits n'ont rien de remarquable; elle vieillit fort vite et paraît à 25 ans, avoir le double de son âge. Les enfants naissent presque tous faibles; le rachitisme et la petite vérole en enlèvent un grand nombre; mais au moment de la puberté il s'opère, en général, une révolution complète dans leur tempérament. Les fellahs supportent assez bien le travail et la fatigue; on les accuse cependant d'être paresseux. Ils sont très sobres; leur nourriture se compose principalement de pain de doura mal fait, de fèves cuites dans l'eau, de fromage salé, de dattes et de pastèques. Ils recherchent avec passion le café et la pipe.

Les Barabras sont suivant Burckhardt, d'un brun rougeâtre assez peu foncé si la mère est Abyssinienne et très brun si elle est négresse. Ils ont le visage ovale, les pommettes peu saillantes, le nez à la grecque et souvent d'une forme très-pure. La lèvre supérieure est un peu épaisse mais pas assez pour rappeler le type nègre. Les cheveux sont abondants et assez durs. Ruppel ajoute qu'ils ont le menton fuyant labarbe rare, les yeux vifs, et sont de taille moyenne. — Les Bédouins se composent de tribus nomades qui vivent dans la Haute Egypte et dans les déserts situés à l'est ou à l'ouest de la vallée du Nil. — Nous n'avons point à nous occuper des autres peuples, que l'on doit regarder comme étrangers au pays.

Les anciens ont toujours considéré l'Egypte comme la véritable école du politique et du philosophe. Les plus grands hommes de la Grèce, Pythagore, Lycurgue, Solon, Hérodote et Platon, allèrent y instruire. En effet, les Egyptiens furent les premiers de tous les peuples qui établirent un gouvernement fondé sur des institutions régulières. Chez eux le souverain obéissait à la loi comme le dernier de ses sujets; les esclaves et les étrangers ne pouvaient le servir. Ces fonctions importantes étaient dévolues aux personnes les plus illustres par leur naissance et leur savoir. On supposait que le roi, entouré d'hommes sages, n'apprendrait rien d'indigne de son rang et s'attacherait à la pratique de toutes les vertus. La qualité et la quantité des mets qu'on lui servait étaient déterminées par la loi. Presque toutes ses actions étaient également soumises à une règle. Dès le matin, il lisait les dépêches relatives aux affaires publiques; il se rendait ensuite au temple avec les personnes de sa cour et assistait au sacrifice et à la prière. Le premier devoir du souverain était de rendre la justice; mais, ne pouvant entendre toutes les plaintes de ses nombreux sujets, le prince déléguait son autorité à trente juges tirés des villes de Thèbes, de Memphis et d'Héliopolis; ceux-ci rendaient gratuitement la justice sous la direction d'un président. Ces magistrats jouissaient de certains revenus et pouvaient ainsi consacrer tout leur temps à faire observer les lois. Les affaires étaient traitées par écrit. Le chef de la magistrature portait un collier d'or et de pierres précieuses auquel était attachée une statuette sans yeux représentant la vérité; il prenait cette statuette pour indiquer que la séance était ouverte, et en touchait la personne qui avait gagné sa cause. Malgré toutes ces formes solennelles, l'administration de la justice n'était point irréprochable, du moins si nous en jugeons par les monuments de l'époque des Ptolémées. On peut voir, dans les mémoires de M. Peyron, de très-curieux détails sur l'organisation intérieure des tribunaux et sur la conduite des procès entre particuliers vers la fin du second siècle, avant l'ère chrétienne.

L'attachement des Egyptiens à leurs anciens usages nous autorise à supposer qu'on n'avait rien changé dans le fond ni dans la forme des institutions judiciaires, et, suivant toute apparence, les vices que nous y remarquons du temps des Ptolémées existaient déjà à des époques antérieures.

LES TROIS-RIVIERES.

LUNDI, 1 DECEMBRE 1884.

Son Excellence le Commissaire Apostolique.

Son excellence Mgr Smeulders est arrivé en cette ville aujourd'hui à midi par le train de Québec accompagné de son secrétaire M. l'abbé de Bie.

La population, avertie à temps, s'est portée en masse à son arrivée. Il y avait plusieurs mille personnes à la gare et dans le voisinage.

Son Excellence a été reçue à la gare par M. le Vicaire Général le Très Rvd C. O. Caron, M. le Chanoine F. X. Cloutier, Son honneur le maire Dumoulin, les MM. de l'Evêché, du Séminaire et les Rvds. PP. Jésuites. La foule lui a immédiatement formé un immense cortège et l'a accompagné, bannière et musique en tête, jusqu'à l'Hotel de ville où son Honneur le Maire lui a présenté une adresse au nom des citoyens.

Pendant le trajet depuis la gare à l'Hotel de ville, la fanfare de l'Union Musicale et le corps de musique des élèves du collège ont tour à tour joué leurs plus brillants morceaux.

Après avoir répondu à l'adresse Son Excellence s'est rendu au palais épiscopal où l'attendait Mgr des Trois-Rivières.

Son Excellence se propose de passer quelques jours en cette ville.

Comme nous mettons sous presse, nous ne pouvons publier l'adresse des citoyens que dans notre prochain numéro.

Banquet

L'HON. J. J. ROSS PREMIER-MINISTRE

Grande démonstration politique.

La démonstration dont l'hon. Premier Ministre de la province de Québec a été l'objet jeudi dernier, sera enregistrée dans les annales politiques de notre ville comme une des plus brillantes manifestations des sympathies qui ait jamais été offerte à un homme public.

Le héros de la fête a droit d'être fier de l'enthousiasme qu'il a provoqué, du nombre et de la valeur des témoignages de respect et d'attachement qu'on est venu lui offrir de tous les points de la province avec un si grand empressement; mais l'humble et vieille cité des Trois-Rivières peut aussi s'enorgueillir d'avoir été le théâtre de cette mémorable démonstration.

S'il est vrai que la fidélité du district des Trois-Rivières au parti conservateur a toujours été traditionnelle, comme plusieurs des orateurs de la circonstance en ont fait délicatement la remarque élogieuse, ce n'est pas une médiocre récompense pour lui de voir le premier des siens, élevé à la noble charge de chef du gouvernement, être l'objet d'une manifestation aussi grandiose.

En 1878 les conservateurs de toute la Confédération se donnaient rendez-vous aux Trois-Rivières pour célébrer l'éclatante victoire, remportée sur le parti libéral, aux élections générales. La plus part des sommités politiques qui ont honoré de leur présence le Banquet de jeudi dernier, s'y trouvaient réunis. Ils ont constaté, qu'après une période de six années pendant laquelle les agitations n'ont pas manqué, la ville et le district des Trois-Rivières sont encore ce qu'ils étaient alors, le château fort des principes conservateurs. Et si notre population a été grandement honorée à cette époque de recevoir au milieu d'elle l'élite des glorieux soldats de l'armée conservatrice, elle est encore plus fière aujourd'hui de recevoir de leur part, après un long passé, le noble témoignage qu'ils sont venus rendre à sa fidélité.

Dé bonne heure le jour du Banquet les nombreuses députations de tous les comtés du district, ayant à leur tête les représentants fédéraux et provinciaux, étaient venues se joindre aux trifiuviens pour accueillir l'hon. Premier. Un peu plus tard deux trains spéciaux, l'un de Montréal, l'autre de Québec, nous arrivaient encombrés de visiteurs de toutes les autres parties de la Province.

A sept heures et demie du soir, 350 convives réunis dans la grande salle de l'Hotel de ville acclamaient par des vivats enthousiastes la présence au milieu d'eux du héros de la fête l'hon. Premier, celle du chef fédéral de la province, Sir Hector Langevin, de son collègue l'hon. A. P. Caron et des ministres provinciaux.

La salle avait été décorée avec un goût exquis. Des courants de verdure artistiquement disposés le long de la frise retournaient en courbes gracieuses entre les colonnes et rehaussaient la fraîcheur des peintures à fresque qui ornent la vaste salle. Des trophées de drapeaux symétriquement disposés de chaque côté et au haut de la colonnade, ombrageaient de leurs brillantes draperies la table d'honneur et le centre de la salle. Délégués et coussons aux couleurs conservatrices et

portant les noms des cinq divisions électORALES du district et des sept provinces de la confédération ornaient les douze colonnes qui supportent les galeries où se trouvait réuni l'élite du beau sexe paré de toilettes élégantes.

Sur une estrade ombragée de drapaux et dominée par le portrait de l'hon. J. J. Ross, était la table d'honneur où les invités de haut rang avaient pris place autour du Président Son Hon. le Maire Dumoulin et de l'hôte de la soirée. En face de cette table on voyait une élégante statuette de Sir Geo. Et. Cartier, le vieux chef tant regretté.

M. le président avait à sa droite l'hon. J. J. Ross, l'hon. A. P. Caron, les hons Tailleur, Flynn, de la Bruère L. Beaubien, E. Gérin, Laviolette, de Blois, MM. Bossé et Alph. Desjardins; à sa gauche, Sir Hector Langevin, les hons F. X. A. Trudel, Lynch, Blanchet, Würtel, G. Malhiot, Starne, F. X. O. Méthot, T. J. J. Loranger, et M. L. G. Desjardins.

Le reste de la salle était rempli par les autres convives. A l'autre extrémité de la salle était la fanfare de l'Union Musicale trifluviennne qui, pendant toute la soirée, entremêla les discours et les chants des plus agréables morceaux de son répertoire.

Les tables étaient ornées avec beaucoup de goût et chargées de fleurs et de mets.

Le dîner fut pris au milieu de la plus franche gaieté et des fanfares harmonieuses du corps de musique.

Après le dîner, M. le Président Dumoulin présente successivement la santé de la Reine, du Prince et de la Princesse de Galles, du Gouverneur Général et du Lt Gouverneur de la province.

Ensuite vient la santé de notre hôte, l'hon. J. J. Ross.

M. le Président fait, en la proposant, un éloquent et gracieux éloge de l'hon. Premier. Il loue sa fidélité aux traditions du parti conservateur, apprécie les avantages que le pays retire de sa longue expérience et de sa fermeté, relate les circonstances difficiles au milieu desquelles il a pris les rênes du gouvernement et la félicité de l'habileté qu'il a déployé et de l'énergie avec laquelle il a su défendre l'autonomie de notre province. Enfin il lui exprime en termes heureux la confiance que le parti repose dans son administration et lui offre les chaleureuses félicitations de tous les membres du parti conservateur dont il est l'interprète.

Toute l'assistance acclame cette santé avec enthousiasme et l'hon. Premier se lève au milieu d'un tonnerre d'applaudissements pour y répondre.

Nous résumons aussi fidèlement que possible son éloquent discours.

Mr le Président, Messieurs,

Je vous remercie, Mr le Président, des paroles élogieuses que vous venez de m'adresser. Si elle ne sont pas méritées, je sens au moins par les applaudissements dont elles ont été couvertes que vous tenez compte de la bonne volonté et des travaux d'un homme qui aime son pays.

En présence de cette magnifique assemblée qui me témoigne de sa bienveillance et de sa confiance, en face de la statuette du regretté Sir G. E. Cartier qui fut si longtemps notre chef à tous, de celui dont les premières inspirations furent des chants d'amour pour son pays et ses payses, si délicatement et si harmonieusement répétés à nos oreilles par les artistes de cette cité, je puis le dire, une seule pensée nous réunit, un seul et même sentiment nous anime, c'est avant tout le grand parti conservateur que nous honorons.

J'apprécie bien hautement tous les sentiments qui vous ont porté à faire de moi l'occasion d'une si splendide démonstration; je ne puis m'empêcher de vous en témoigner ma plus profonde gratitude et vous en faire mes plus sincères remerciements. Mais au dessus de nous il y a les principes que couvrent notre drapeau; il y a les lois qui sont le fondement de toute société, et les traditions qui font revivre le passé glorieux de nos ancêtres. Et, ne craignons pas de le dire, c'est par l'attachement seul que nous leur porterons, par la manière dont nous en continuerons l'application, que nous pourrions être dignes de ceux qui nous ont devancés et faire quelque chose pour le bien de nos compatriotes.

Aussi est-ce par des démonstrations comme celles de ce soir que nous pouvons constater que l'esprit public n'a pas changé, que les forces vives de la nation sont réunies dans un même but, en un mot que nous marchons vers l'avenir avec de solides garanties de succès.

Animés des mêmes sentiments de dévouement et de patriotisme, nous comprenons de la même manière les intérêts de notre chère Province de Québec, et nous serons au jour de la bataille une phalange serrée, compacte, prête à tout pour les défendre. C'est la tâche du parti conservateur et c'est aussi la mienne comme son représentant dans la circonstance.

Merci donc à tous ceux qui ont pris part à cette réunion, merci au club qui a organisé ce banquet et surtout aux jeunes citoyens qui en ont pris l'initiative. Merci aux citoyens qui ont donné un si puissant concours, merci aux chefs du parti conservateur qui sont venus rehausser l'éclat de cette fête, merci au nom de mes collègues du gouvernement, merci au nom de la Province de Québec qui a

raison d'être fière d'une pareille démonstration.

Mais, Mr le Président, autant il m'est agréable d'avoir de telles félicitations à faire, autant il m'importe de saisir cette belle occasion pour vous dire le peu que notre gouvernement a fait et le beaucoup qu'il nous reste à accomplir.

Et d'abord le premier article de notre programme est de gouverner d'après les véritables principes et les saines traditions du parti conservateur, et le second est de travailler à la prospérité de la province par le rétablissement de l'équilibre dans nos finances.

Les administrations précédentes, vous le savez M. le Président et Messieurs, dans le but d'assurer des marchés à nos produits agricoles et industriels, ont entrepris de doter la Province du système de voies ferrées dont elle manquait complètement. Nous avons construit cette grande ligne de chemin de fer d'Ottawa à Québec afin de nous relier au Pacifique, soit: trois cent quatre-vingt milles de chemin en y comprenant les embranchements qui en font partie. Nous avons accordé une subvention à différentes compagnies pour la construction de 929 milles d'autres voies ferrées. Tout cela n'a pas manqué de profiter à la population agricole et commerciale, mais a sérieusement obéré nos finances.

Aussi devons nous maintenant pour faire face à la situation, pratiquer la plus sévère économie.

Nous devons donc dû couper et retrancher toutes dépenses qui ne sont pas strictement nécessaires et prendre l'énergique résolution de les arrêter pour l'avenir.

Déjà nous avons fait beaucoup dans ce sens, non à la vérité sans rencontrer des obstacles et froisser certains intérêts privés, mais nous nous sommes dit que l'intérêt particulier devait céder à celui de tout le pays.

Au reste, comme les travaux dont je viens de parler, ne bénéficient pas seulement à la Province mais contribuent pour une large part à la prospérité de tout le Dominion, nous avons droit de compter sur une indemnité du gouvernement fédéral pour la part de nos travaux dont il profite, et c'est notre détermination de faire tout ce qui dépend de nous pour l'obtenir aussi complète que possible. Ce dernier, du reste a si bien compris la chose, que non seulement il a accueilli favorablement nos réclamations, mais il a aussi décidé comme partie de sa politique de venir en aide à la construction des voies ferrées dans les différentes provinces de la Confédération.

Le gouvernement fédéral est composé de ministres appartenant à toutes les provinces. Or, il est naturel que tous ceux étrangers à Notre Province de Québec ne soient pas toutes nos prétentions sous un jour aussi favorable que nos amis les ministres fédéraux de la Province de Québec.

Mais, grâce au patriotisme et au dévouement de ces derniers pour leur province, grâce aux efforts patriotiques de la députation québécoise à Ottawa qui n'a pas marchandé ses concours, encore moins ménagé ses efforts, grâce aussi à notre persistance à demander, nous avons obtenu une grande partie de ce qui faisait l'objet de nos réclamations.

Ce succès a, dans une très grande mesure, concouru à l'un des principaux résultats que nous voulions atteindre: l'équilibre de notre budget.

Il nous reste à demander à Ottawa le reste de ce qui revient à notre province. Nous le demandons et nous mettrons dans cette demande la même fermeté, la même persistance que nous y avons mises la première fois, et de nouveau nous en avons la certitude, la députation nous accordera dans cette tâche un aide aussi efficace. Nous n'avons pas plus raison de douter de sa bonne volonté qu'elle n'a droit de douter, elle, de notre reconnaissance.

Mais si les voies ferrées facilitent le commerce, il ne faut pas oublier que c'est l'agriculture qui l'alimente.

Quelle soit l'importance des industries de toutes espèces et du commerce, l'agriculture est la base de notre prospérité. Il faut s'appuyer sur cette base pour faire prospérer le pays.

Mais pour faire prospérer l'agriculture il ne faut pas seulement le vouloir, il faut le vouloir avec persévérance. Il faut briser avec la mauvaise routine. Il y a de vieux usages qui sont bons; il faut les conserver en bons conservateurs.

Réaliser des améliorations, vaincre la mauvaise routine, on y réussira à force de raison, de persistance et de bons exemples. Comme commissaire de l'Agriculture je ferai tous mes efforts pour assurer la prospérité de l'agriculture dans ce but, je demande le concours de tous ceux qui veulent la prospérité du pays.

J'ai besoin de leur concours et j'ai la confiance qu'ils ne me le refuseront pas. Je le demande à la presse, aux hommes publics, surtout aux agriculteurs qui sont en état de prêcher d'exemple. Cet appel, je l'espère sera entendu et j'espère aussi qu'à quelque parti que l'on appartienne, on voudra bien me donner son concours.

Il y a trois moyens principaux d'assurer notre succès: le bon exemple, l'instruction agricole et l'émulation.

L'agriculture est la base des industries, mais la base principale de l'agriculture est la colonisation, c'est le défrichement. J'ai lu quelque part qu'un véritable bienfaiteur de l'humanité c'était celui qui réussissait à faire pousser un épi de blé, là où il n'en poussait pas. Il faut

donc réunir tous nos efforts pour faire croître d'abondantes moissons de blé là où le sol ne produisait que des plantes inutiles, des ronces et des épines. Nous y parviendrons en retenant notre jeunesse au pays, en l'encourageant à s'enfoncer dans la forêt comme ses pères, au lieu de prendre le chemin des Etats-Unis.

Les efforts que nous avons faits déjà et ceux plus grands encore que nous nous proposons de faire, pour encourager la colonisation et pour retenir nos compatriotes au pays, favoriser leur retour de l'étranger, auront certainement de bons résultats pour notre Province; mais encore là, le Gouvernement fédéral retirera la plus large part des revenus que devra nécessairement apporter cette augmentation dans notre population.

Pour cette raison il me paraît évident, que la distribution du subside par capitulation, devrait être modifiée périodiquement et que le Gouvernement fédéral devra dans un avenir très rapproché augmenter ce subside dans une proportion telle que les différentes provinces soient mises en position de travailler efficacement à la prospérité du pays.

C'est l'intention de notre gouvernement d'améliorer notre agriculture et de favoriser la colonisation et nous voulons le faire de manière à réaliser un grand succès. A la prochaine session, nous soumettrons à la Législature de Québec un projet de colonisation qui, nous en avons la confiance, méritera l'approbation du pays.

La province de Québec a beaucoup d'autres ressources, parmi lesquelles je signalerai nos mines et nos forêts, nos forêts surtout. Nous voulons mettre en opération de sages moyens d'exploiter toutes ces ressources sans en épuiser le fonds.

M. le président, vous avez félicité le gouvernement sur la position qu'il avait prise au sujet de l'autonomie provinciale. L'autonomie nous est chère, nous lui accorderons toute la protection possible. J'ai grande confiance dans la justice et le bon vouloir du gouvernement fédéral à ce sujet, j'ai confiance dans nos ministres fédéraux de la province; j'ai confiance dans notre vieux chef conservateur qui a prouvé tant de fois qu'il aimait la province de Québec. Et la province de Québec le lui a bien rendu.

J'ai toute confiance, je le répète, dans les honorables ministres qui nous représentent dans le gouvernement fédéral; j'ai toute confiance qu'ils ne permettront par que l'on touche à un seul de nos droits, à un seul de nos privilèges. Mais il ne faut pas négliger de veiller nous-mêmes à nos propres intérêts. Tout en ayant parfaite confiance, nous ferons sentinelle, nous veillerons à la conservation de nos droits et de tout ce qui est précieux pour nous. Et ce n'est qu'en faisant tous bonne garde que nous conserverons des droits et des privilèges qui nous sont si chers.

Mr le Président j'ai commencé en rappelant à votre mémoire le nom de Sir G. E. Cartier, mais ça dû être pour vous comme pour moi une grande consolation et un puissant motif d'espérances dans l'avenir, de trouver au milieu de nous, son ancien lieutenant et son successeur, dans la confiance de nos concitoyens, l'hon. Langevin.

Nous avons aussi avec nous l'honorable ministre de la milice qui, bien que jeune, a déjà su faire ses preuves de patriotisme et de dévouement. Nous avons aussi dans le ministère et le parlement d'autres hommes qui nous donnent toutes les garanties possibles. Je marche en toute sympathie avec eux, et je suis certain qu'ils préserveront nos droits et nos privilèges.

Je me suis contenté de signaler à votre attention, messieurs, les grandes lignes de notre politique, et de vous exprimer la ferme intention de bien servir les intérêts de notre Province, et cela par la politique conservatrice. Nous voulons marcher avec nos amis politiques et conformément aux principes de notre parti. Nos chefs, nous partageons leurs gloires, mais aussi leurs responsabilités. Le parti conservateur a commis des fautes. Ou sont les hommes qui n'en ont pas commises? Mais je suis certain qu'il si nos fautes étaient mises dans l'un des plateaux d'une balance, avec les fautes du parti libéral dans l'autre, ce ne serait pas une question de savoir quel serait le plateau qui l'emporterait sur l'autre.

Il en est de même de ses actes méritoires. Combien ne l'emporteraient-ils pas sur ceux des libéraux! Ainsi en a jugé le peuple, car il y a longtemps que nous jouissons de la confiance du peuple.

De fait, qu'avons-nous toujours vu? Sous les administrations conservatrices, des progrès grands et constants; sous les administrations libérales, la décadence et la ruine.

Le peuple a donc bien jugé. Or, j'espère que nous ne déméritons pas, mais qu'au contraire, nous continuerons à mériter sa confiance.

Je viens de parler de la solidarité dans les mérites et les fautes. Comme gouvernement, le peuple a droit de nous juger d'après nos actes. Eh bien! c'est ce que nous demandons.

Fort de nos bonnes intentions et de notre ferme volonté de bien servir les intérêts du pays, nous demandons au peuple canadien de nous juger d'après nos actes.

J'ai confiance dans mes honorables collègues; je les ai déterminés à mettre au service du pays leurs talents et leur travail. C'est à eux comme à moi, notre

intention et notre désir. L'avenir prouvera que nous aurons rempli nos promesses.

M. le Président, je termine maintenant, je l'avoue bien candidement par où j'aurais dû commencer. Je dois aux dames des remerciements pour avoir bien voulu honorer notre réunion de leur présence.

Mon excuse auprès d'elles sera d'avoir voulu garder le meilleur pour la fin. Leur sympathique présence dans les galeries, les fleurs délicates dont elles ont composés les bouquets qu'elles nous ont présentés, sont, elles peuvent en être sûres, le meilleur encouragement que nous puissions espérer, en même temps un témoignage que nous sommes dans la bonne voie. Je regrette de n'avoir pas, pour les remercier, l'éloquence de quelqu'un que je connais. J'espère qu'elles voudront bien, comme disent les anglais, accepter "the will for the deed."

Les Dames ont un rôle important à jouer dans la société. Celui qu'elles ont à jouer dans la politique n'est pas moindre. J'espère que l'avenir prouvera que les engagements que j'ai pris ce soir, nous les remplirons à la lettre, que grâce à notre bonne administration, notre province grandira en importance, en richesses, et qu'elle continuera d'être ce qu'un grand personnage a dit d'elle: La plus belle province de la Confédération. Le printemps dernier, nous avons profité d'une exploration géographique envoyée par la société géographique. Nous avons joint à cette exploration un employé spécial qui doit nous faire connaître toute la valeur de certaines portions encore inexploitées de notre territoire. Nous voudrions savoir s'il n'y a pas moyen de changer en une ligne réelle et connue cette ligne imaginaire qui borne au nord l'étendue de nos terres fertiles.

L'honorable ministre réitère ses remerciements pour cette belle démonstration, pour la confiance que l'on placée en lui et il exprime l'espoir que lui et ses collègues continueront à la mériter.

Ce discours patriotique fut à maintes reprises interrompu par des applaudissements enthousiastes.

M. le Président propose alors la santé du gouvernement et des législatures fédérales. Il exprime à Sir Hector Langevin combien la ville des Trois-Rivières et le district sont sensibles à l'honneur qu'il a bien voulu leur faire en s'empressant de venir, avec son hon. collègue le Ministre de la Milice et ses amis du Sénat et des Communes, prendre part à la démonstration du jour et applaudir aux témoignages de confiance offerts au Premier Ministre de la Province. Il fait l'éloge de son dévouement aux intérêts du pays, de l'intérêt qu'il porte à la province de Québec et au district des Trois-Rivières en particulier, et le félicite d'avoir conservé intacte l'héritage de confiance et d'estime qu'il a reçu de Sir George Et. Cartier, et qu'il enrichira encore en défendant toujours énergiquement les droits et privilèges de la province de Québec dont il est le gardien à Ottawa avec ses collègues et ses amis.

Quand Sir Hector se leva pour répondre, les applaudissements éclatèrent de toute part et lui prouvèrent que M. le Président avait été le fidèle interprète des sentiments de l'auditoire.

Le vaillant chef fédéral prend la parole au milieu des acclamations et dans un discours aussi éloquent qu'énergique, il exprime le bonheur qu'il éprouve de se trouver en pareille circonstance au milieu de ses fidèles amis des Trois-Rivières, le plaisir qu'il ressent de pouvoir offrir à son ami l'hon. Premier de la Province de Québec le tribut d'éloges et de félicitations qu'il a si noblement mérité par les services rendus à son pays. Il affirme en même temps son attachement aux traditions de ses devanciers dans la politique conservatrice, son dévouement aux intérêts et aux privilèges de sa province natale et sa détermination à continuer d'en être toujours le jaloux défenseur dans l'enceinte fédérale.

Je suis heureux d'être ici ce soir. Cette belle fête fait honneur au district et à la ville des Trois-Rivières, ainsi qu'à tout le parti conservateur.

Mon ami le docteur Ross, a parlé de l'autonomie des provinces. Je puis dire que sur cette question je n'en cède à qui que ce soit, et mes collègues non plus. Nous voulons respecter les droits de toutes les provinces, et travailler dans la mesure de nos forces, à la prospérité générale. Notre politique jusqu'ici, je ne crains pas de le proclamer, a été approuvée par tout le pays, et malgré quelques petites voix discordantes qui se font entendre ici et là, nous pouvons nous rendre le témoignage que le parti et le pays sont avec nous dans notre politique fiscale, et dans la politique des chemins de fer.

Notre Canada commence à compter parmi les grandes puissances du monde. Nous avons la protection du drapeau britannique. Notre loyauté à la couronne anglaise est indiscutable, et je crois que le lien qui nous unit à la mère-patrie est pour nous une source d'avantages précieux.

Comme membres du cabinet fédéral, nous avons à nous occuper de toutes les provinces. Mais il en est une à laquelle nous sommes attachés par dessus toutes, et c'est notre province natale, notre belle province de Québec. Soyons fiers d'elle, Messieurs, et consacrons lui toute notre énergie.

Il adresse ensuite un éloquent tribut d'éloges au district des Trois-Rivières, si franchement conservateur, si fermement

attaché aux saines traditions, félicite de nouveau le héros du Banquet et les organisateurs et termine au milieu d'applaudissements prolongés par une délicate allusion aux dames qui ornent l'auditoire.

Les acclamations de l'auditoire désignent ensuite l'hon. A. P. Caron, ministre de la Milice et l'invite à prendre la parole. Dans un discours non moins heureux que ceux qui l'ont précédé, l'hon. collègue de Sir Hector fait à grands traits une esquisse des travaux de l'administration conservatrice et en démontre les résultats avantageux en comparant l'état actuel du pays à ce qu'il était en 1874. Il est applaudi à outrance.

L'hon. sénateur Trudel lui succède et est de la part de l'auditoire l'objet de l'accueil le plus chaleureux et le plus enthousiaste.

Il revendique pour le district des Trois-Rivières l'honneur d'avoir toujours été le château fort des principes conservateurs, des saines doctrines sociales. Sous le rapport matériel le district, bien que n'étant ni le plus riche, ni le plus peuplé de la province, a pourtant largement contribué à la prospérité du pays puisqu'il a été le berceau de l'industrie canadienne par l'établissement des célèbres et antiques Forges St Maurice érigées non loin des Trois-Rivières au temps de la domination française.

L'orateur paye ensuite un éloquent tribut d'éloge à l'hon. Premier qui est un enfant du district; il le félicite d'être l'interprète fidèle du conservatisme de la population et termine par une heureuse allusion au rôle des Chambres hautes dont l'hon. Ross est l'un des membres et l'un des plus solides défenseurs.

Après l'hon. sénateur, M. Bossé, député de Québec, parle au nom des membres de la Chambre des Communes. Il fait un heureux rapprochement entre la démonstration de 1878 et celle d'aujourd'hui, reconnaît à Trois-Rivières le talent et l'habileté d'organiser des fêtes conservatrices, et ce qui vaut encore mieux, le mérite de posséder les traditions et les principes qui sont les éléments les plus substantiels de ces démonstrations. Il fait l'éloge des chefs, parle de l'affection qui les entoure et termine en disant un mot de la discipline de parti, qui pour lui se résume dans ce mot: "l'intérêt du peuple."

M. Alph. Desjardins député fédéral d'Hochelega, les hon. Taillon, Lynch, Flynn, Blanchet, de la Bruère, Wurtele, Ls. Beaubien et M. L. G. Desjardins prononcent aussi d'éloquents discours et recueillent tour à tour les plus chaleureux applaudissements.

Bref, il est déjà une heure du matin et le départ des convois qui doivent ramener les visiteurs dans leurs familles force de clore l'enthousiaste démonstration, bien que l'auditoire fut encore disposé à entendre de nouveaux orateurs.

Le corps de musique entonne l'hymne royal "Dieu sauve la Reine", et M. le Président et l'hon. Premier laissent la salle du Banquet suivis par tous les convives.

Après ce pâle résumé de la démonstration, il nous resterait à donner un digne tribut de remerciements à tous ceux qui ont bien voulu le relever de leur généreux concours, et les éloges si bien mérités à ceux qui en ont été les organisateurs.

Nous avons franchement que la chose ne nous paraît guère possible. Dans la crainte d'omettre quelques noms bien méritants nous adresserons à tous, aux généraux souscripteurs du Banquet, à M. M. les membres du comité d'organisation et à ceux qui les ont aidés, les chaleureuses félicitations que chacun mérite en particulier.

L'immense succès de la fête est du reste, le plus bel éloge que l'on puisse leur faire.

Nous publions ci-dessous une liste des souscripteurs et des convives.

LISTE DES CONVIVÉS ET DES SOUSCRIPTEURS

TABLE D'HONNEUR.

Son Honneur S. Dumoulin, Maire Président du Banquet.

L'hon. J. J. Ross Premier Ministre de la Province de Québec.

Sir Hector Langevin, K.C.B. Ministre des Travaux Publics.

L'hon. A. C. Caron, ministre de la Milice.

L'hon. F. X. A. Trudel, sénateurs; les hon. Taillon, Lynch, Flynn, Blanchet, Wurtele de la Bruère, Beaubien, Mailhot T. J. J. Loranger, E. Gerin, F. X. Methot, de Blois, Starnes, Laviolette, G. Ouimet, MM. Alph. Desjardins, Bossé, L. G. Desjardins.

DÉPUTÉS.

C. P. R. Landry, H. Montplaisir, H. Hurteau, Ed. Guilbeau, G. Amyot, A. Gaudet, Ed. Caron, J. Robillard, Robert Trudel, L. T. Dorais, Frs Désulniers, W. Owens, Bergevin, V. P. Lavallée, F. Carbray, L. R. Tschereau, Faucher de St-Maurice, L. B. Charlebois, Chs. Marcotte, J. B. Richard, P. Asselin, G. Nantel, F. Vanasse, Al. Ouimet, Brousseau, Audet, Deschesnes, John Hearn.

Les Messieurs suivants ont envoyé leurs bons souhaits par lettres ou télégrammes: les Hons. J. G. Chapleau, P. Garneau, Alex. Lacoste, J. L. Beaudry, maire de Montreal; MM. E. L. de Bellefeuille, L. O. Héu, Riopel, Brousseau, A. Gauthier, Jos. Tassé, J. A. Sénécal, J. B. St Louis, Al. Ouimet J.J. Curran Dtr L.

S. Desaulniers, F. B. Vanasse Th. White Jos, Laranger O R Alderic Ouimet, Audet Derchesnes, hon. L. R. Church, hon. G. Ouimet.

QUÉBEC

Hon. J. Hearn, Hon. G. Ouimet, MM. J. Defoy, Geo Beaucage, J. A. Langlais, P. Lamontagne, N. Y. Montreuil, F. Vaillancourt J. W. Maguire, S. Lesage, P. Vallière, G. Amyot, Chambers, E. Beaudet, E. Chinic, Aug. Côté, Jos Bouchard, Ls. Lamontagne, F. Peachy, Cyr Duquette, U. Sullivan, Z. Vandry, R. F. Vallée, Désiré Guay, Gaspard Germain, Ulric Germain, Thos Chapais, J. Picard, Ed. Giroux, P. Angers, Cyr Pelletier, T. Chase-Casgrain, J. A. Charlebois, Narcisse Laforce, Jos Hamel, Adolp Hamel, Arthur Turcotte, Praxède Larue, Vincelas Larue, Nazaire Turcotte, Alph. Charlebois, E. Langlois, Jos Bell Forsyth, F. X. Drouin, Arthur Hamel, J. P. Rheaume, Jules Larue, T. Cary, B. Léonard, A. Mulholland, M. Foley, A. Demers, Langlois, E. Larue, Jos Martin, W. Light.

MONTREAL

A. Rastoul, Ludger Cousineau, N. A. Hurteau, Geo. Lauger, L. O. Héu, C. Filiatreault, F. Filiatreault, D. E. Lionnais, J. Boivin, Colonel Geo Hughes, A. Bruchaud, L. Conrad Pelletier, M. Allard, Arthur Dubuc, Alphonse Raza, Alp Lapiere, Michel Laurent, Az Lavigne, Moise Martin, J. R. Poitras, Victor Roy, E. M. St Louis, J. B. St Louis, S. Rivard, J. B. Jeanotte, Isidore Durocher, S. St Onge, Evariste Rivard, Chas Armstrong, J. B. Roland.

LA VILLE ET LE DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.

Dtr L. G. Badaux, J. A. Gagnon, Frs. Desaulniers, Alexis Desaulniers; Ferd. Filteau, O. Lacoursière, O. F. U. Baril, U. Massicot, Geo St Arnaud, D. T. Trudel, Rob. Trudel M. P. P. Nicolas Murphy, T. Laquerre, Frs. Trudel, Max Crépeau F. X. Pannetor Arthur Verrette, O. Z. Hamel, F. Lottinville, Chs Pagé, Jas Bernard, N. L. Denoncourt, P. B. Vanasse, J. E. Normand, J. E. Panneton, Sévère Dumoulin, F. Valentine, R. S. Cooke E. Gerin, J. M. Désilets, O. Carignan A. I. Pothier E. A. Rocheleau, Ls. Brunelle, F. E. Dufresne J. A. Grenier L. F. T. Buisson, J. P. Godin, Alf Désilets Art Olivier, P. Désilets, J. B. L. Houllé, F. S. Tourigny, J. C. Rousseau, Cep. Normand, Albert Turcotte, Geo Balcer, Chs. Dumoulin, Alfred Gouin, Alex. Baptist F. X. O. Méthot, J. G. A. Frigon, J. B. Normand, G. A. Bourgeois, Godfroi Caron, F. N. Ritchie, Chs. Dion, Juge J. Armstrong, J. H. C. Godin, J. A. Camirand, A. Fossier, Jos Reynar, A. E. Gervais, D. G. Labarre, James Deau, Pierre Cressé L. P. Guillet, A. St-Mars, T. Labissonnière, Ferd. Marchand, Arthur Rousseau, J. N. Godin, Achille Blondin, M. A. E. Gervais, Jos Dufresne, Dr Comtois, A. Méthot, Prosper Dusablon, W. C. Pentland, Geo McDougall, Adolphe Balcer, P. N. Martel, T. C. Coffin, L. E. Galipeault, Nazaire Gagnon, Geo Caron, J. Hardy, Dr Larue, Dr A. Méthot, Théophile Larue, Chs Ed Houde, Ernest Houde, Eugène Crépeau, Auguste Quesnel, N. Trahan, E. Belcourt, O. Rochette, Frs Manseau, Ferd Rocheleau, F. X. Bellefeuille, Achille Bellefeuille, Jas McDougall, James Malone, G. Berlinguet, Jos Lachance, Geo Ball, Benj Dumoulin, Chas Dumoulin, Arthur Dufresne, L. Light, N. L. Duplessis, Isaie Marchand, E. Marchand, N. Buis, Thos Desaulniers, E. Gariépy, J. E. Méthot, James Gouin, J. Allan, H. Chabot, J. T. Méthot, G. Desilets.

REPRÉSENTANTS DE LA PRESSE

Hon. F. X. Trudel de l'Etendard, MM. Chapais, du Courrier du Canada, C. Rouillard du Nouvelliste A. Gelinas de la Minerve, J. Tarte et E. Demers du Canadien L. P. Tousseignat de l'Union des Cantons, J. Carrol du Telegraph, J. Chambers du Chronicle, P. Bouchard du Journal de Québec, J. Charland de l'Observateur.

Il y avait aussi des représentants de la Gazette, du Monde, de la Presse du Courrier de St Hyacinthe du Journal des Trois-Rivières.

Courrier.

Toute la presse fait les plus grands éloges du Banquet de jeudi.

L'hon. Premier n'est reparti pour Québec que vendredi soir. Dans la journée il a reçu les félicitations de ses nombreux amis à l'occasion du succès de la grande démonstration.

L'hon. M. de la Bruère, Président du Conseil et l'hon. Laviolette, ont aussi passé la journée de vendredi pour visiter notre ville et faire visite à quelques anciens amis.

A l'occasion du Banquet, plusieurs de nos confrères de la presse et de sommités politiques nous ont fait l'honneur de leur visite au bureau du Journal. Nous leur offrons nos meilleurs remerciements pour cette courtoise attention.

Mgr l'Archevêque est arrivé à Québec hier.

Le village de St-Tite possède maintenant un bel aqueduc qui fonctionne à merveille et fournit une eau salubre à tous les habitants.

Le réservoir est à une distance de 70 arpents du village et l'eau est conduite par des tuyaux.

Le constructeur est M. Louis Bacon de St Prosper qui a fait les travaux avec la plus grande habileté. Tous les intéressés recommandent hautement ce Monsieur.

Il y a actuellement dans la circulation une profusion de papier-monnaie déchiré ou maculé. La chambre de commerce de Québec vient d'appeler l'attention du gouvernement fédéral là-dessus. Cette monnaie avariée devrait être retirée de la circulation et remplacée par de nouvelles émissions.

Une dépêche de Londres nous apprend que le Conseil Privé a ratifié le jugement de la Cour Suprême déclarant inconstitutionnelle la loi des timbres passée par la législature de Québec. L'éminent avocat Davey avait fait une savante plaidoirie pendant cinq heures en faveur de la constitutionnalité de la loi. Mais ses efforts ont échoué.

Il circule aux Etats-Unis une somme énorme d'argent contrefait. L'année dernière, le montant saisi par la police s'est élevé à \$684,630. La police a, de plus, mis la main sur un grand nombre d'outils pour la fabrication du faux argent. On croit qu'il y a encore en circulation 4 des faux billets de banque de \$10 et de \$20, au montant de \$300,000.

Un comité spécial de la Presse Associée de Québec vient d'être formé pour l'organisation d'un voyage à la Nouvelle-Orléans, durant l'hiver. Cette excursion aura lieu dans le courant de janvier prochain, si toute fois les facilités du trajet sont assurées par les compagnies de chemins de fer.

Ce comité se compose de MM. Carrel, Tarte, LeVasseur, Chapais, Pacand et Dr Dionne. Il sera en mesure de faire rapport dans quelques jours.

Il a tombé vendredi un couche de neige assez épaisse pour l'usage des trains qui ont fait leur apparition sur notre marché samedi matin.

Le comité d'organisation du Banquet, et M. Méthot le secrétaire qui a eu la plus lourde tâche de l'organisation, ont reçu les félicitations de tous les amis à l'occasion du succès de la démonstration.

SOUSSIONS DEMANDEES

Des soumissions cachetées et adressées au Rév. Edm. Greni curé de la paroisse de Notre-Dame de la Nativité de Béancourt comté de Nicolet seront reçues jusqu'au 24 Décembre courant inclusivement, pour la réparation de l'Eglise de la dite paroisse et la construction d'une nouvelle sacristie. Les plans et devis seront visibles au presbytère de la dite paroisse aux heures ordinaires de bureau. Les syndics de la paroisse de Notre-Dame de la Nativité de Béancourt ne s'engagent à accepter aucune soumission.

JOS. U. BEAUCHEUNE, Pré-ident des dits Syndics.

BAZAR A ST TITE

Un grand Bazar aura lieu à St Tite en Janvier prochain au bénéfice du chœur, de l'orgue et de la Fanfare. Ce bazar est organisé sous le patronage de M. le Curé de St Tite par les dames du village et des environs. L'ouverture du bazar aura lieu le premier de l'an et se continuera jusqu'au jour des Rois inclusivement. Rien n'a été épargné pour rendre ce bazar le plus intéressant possible aux visiteurs qui voudront bien l'honneur de leur généreux concours. Pendant le Bazar il y aura chant, musique, fanfare etc., etc., à toutes les séances.

Succession de feu F. Houde.

Toutes les personnes qui sont endettées envers la succession de feu Fred. Houde ou qui ont des réclamations contre la dite succession sont requise de payer leurs dettes ou de filer leurs réclamations d'ici au 15 Décembre prochain. DAME KATE D. HOUDE, Exécutrice testamentaire Louiseville 29 Novembre 1884.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC } COUR SUPERIEURE. District des Trois-Rivières } No. 200 Dame MARIE LOUISE ALPHONSINE GIROUX, de la Cité des Trois-Rivières, épouse de Téléphore Eusebe Normand, Ecuyer, Notaire et contracteur, du même lieu, la dite Dame Marie Louise Alphonsine Giroux, dûment autorisée à ester en justice. Demanderesse Le dit TELESPHORE EUSEBE NORMAND Défendeur Une action en séparation de biens a été instituée, ce jour, contre le Défendeur en cette cause. Trois Rivières, 24 Novembre 1884. E. GERIN, Proc. de la Demanderesse.

PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPERIEURE. District de Trois Rivières. } No. 182 Dame OLIVE BAREILLE dit LAJOIE, de a paroisse de St Jo eph de Maskinongé, District de Trois-Rivières, épouse de François-Xavier Popin dit Lachance, cultivateur du dit lieu de Maskinongé et dûment autorisée à ester en justice aux fins des présentes. Demanderesse. Le dit FRANCOIS-XAVIER PEPIN dit LACHANCE, Défendeur. La Demanderesse a ce jour instituée une action en séparation de biens contre le Défendeur. A. L. DESAULNIERS, Proc. de la Demanderesse, Trois-Rivières, 8 Septembre 1884.

PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPERIEURE. District de Trois Rivières. } No. 182 Dame OLIVE BAREILLE dit LAJOIE, de a paroisse de St Jo eph de Maskinongé, District de Trois-Rivières, épouse de François-Xavier Popin dit Lachance, cultivateur du dit lieu de Maskinongé et dûment autorisée à ester en justice aux fins des présentes. Demanderesse. Le dit FRANCOIS-XAVIER PEPIN dit LACHANCE, Défendeur. La Demanderesse a ce jour instituée une action en séparation de biens contre le Défendeur. A. L. DESAULNIERS, Proc. de la Demanderesse, Trois-Rivières, 8 Septembre 1884.

PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPERIEURE. District de Trois Rivières. } No. 182 Dame OLIVE BAREILLE dit LAJOIE, de a paroisse de St Jo eph de Maskinongé, District de Trois-Rivières, épouse de François-Xavier Popin dit Lachance, cultivateur du dit lieu de Maskinongé et dûment autorisée à ester en justice aux fins des présentes. Demanderesse. Le dit FRANCOIS-XAVIER PEPIN dit LACHANCE, Défendeur. La Demanderesse a ce jour instituée une action en séparation de biens contre le Défendeur. A. L. DESAULNIERS, Proc. de la Demanderesse, Trois-Rivières, 8 Septembre 1884.

PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPERIEURE. District de Trois Rivières. } No. 182 Dame OLIVE BAREILLE dit LAJOIE, de a paroisse de St Jo eph de Maskinongé, District de Trois-Rivières, épouse de François-Xavier Popin dit Lachance, cultivateur du dit lieu de Maskinongé et dûment autorisée à ester en justice aux fins des présentes. Demanderesse. Le dit FRANCOIS-XAVIER PEPIN dit LACHANCE, Défendeur. La Demanderesse a ce jour instituée une action en séparation de biens contre le Défendeur. A. L. DESAULNIERS, Proc. de la Demanderesse, Trois-Rivières, 8 Septembre 1884.

Des soumissions seront reçues jusqu'au 15 janvier prochain inclusivement par les Syndics de la paroisse de St Léonard, comté de Nicolet, pour la construction d'une église et d'une sacristie en pierre. Les plans et devis sont déposés au presbytère de la paroisse de St Léonard. Les Syndics ne s'engagent à accepter aucune des soumissions. Les Syndics de la paroisse de St Léonard. 25 Nov. 1884.

EMPLATRES!

Nous avons reçu une grande quantité d'emplâtres (cirôines) direct de la manufacture, et nous sommes certain qu'ils sont fraîches. Emplâtres Fortifiantes, Emplâtres Réchauffantes, Emplâtres au Fer, Emplâtres à la gomme de Pruche, Emplâtres au Poiz de Bourgogne, Emplâtres à la Belladonne, Emplâtres à la Moutarde, Etc., Etc.

Notre assortiment de BANDAGES HERMAIRE est complet, ainsi que celui de Retelles pour épaules coubus etc., etc. Assortiment complet de portefeuilles, de portemonnaies de bourses, etc., etc.

PARFUMS

Parfums de tout genre et de tout prix importés de l'étranger.

Pour une purgation douce et certaine faites usage des Pilules de Bowman, qui sont aussi un spécifique pour l'indigestion et Constipation. Prix: 25 cts la boîte. Le Remède Saint-Cyr est le remède par excellence pour le Rhume, la toux, etc. -25 cts la bouteille.

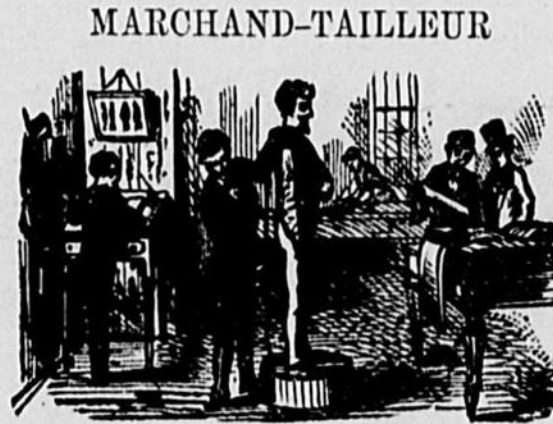
Poudres Epizootiques (de condition) pour donner aux chevaux et bêtes à cornes. Faites en usage et soyez convaincu.

Assortiment complet de médecines potentes et propriétaires. Toutes commandes par la malle reçoivent une attention et diligence particulière.

HCERNER & WILLIAMS CHIMISTES, TROIS-RIVIERES

AGENT POUR LES LUNETTES B. LAURENCE. 24 Janvier 1884.

CHAS. DION, MARCHAND-TAILLEUR



A l'enseigne des Gros Ciseaux,

175 Rue Notre-Dame 175

Successeur de la Maison

DION & LORD.

Grande importation d'Automne!!!

NOUVEAU STOCK.

Un choix des articles les plus à la mode comme les plus convenables sous le rapport de la qualité et des prix vient d'être reçu pour la saison. C'est le meilleur assortiment qu'on ait encore pu réunir en fait de

Draps, Tweeds écossais et anglais, Marchandises françaises, Collets, cols cravates, Chemises blanches, etc., etc. Parapluies et Machintoshes.

SPECIALITÉ DE PARDESSUS EN "MELTON DOUBLÉ DE FOURRURES."

HABILLEMENTS complets depuis \$12.00 en montant.

LES PATRONS SONT DES PLUS NOUVEAUX.

Des ouvriers de première classe sont attachés à l'établissement.

N. B.—Monsieur Dion s'est assuré les services de son ancien associé M. Lord; en sorte que cette maison sera toujours en état de donner la même satisfaction que par le passé à ses pratiques.

MOULIN SIE

ET

TERRE A VENDRE.

Le soussigné offre en vente un moulin à scie en excellent état en même temps que la propriété sur laquelle est situé le moulin.

Cette propriété contient 6 arpents de large sur 28 de profondeur dont 12 arpents en superficie en culture, le reste en bois debout. Il y a une bonne maison. Le tout situé dans le 2me rang de Bulstrode. Conditions faciles.

S'adresser au propriétaire JOHNNY MORRISSETTE, St Grégoire.

PROVINCE DE QUEBEC, } COUR DE CIRCUIT District de Trois-Rivières. }

Le quatrième jour de Novembre Mil huit cent quatre-vingt quatre.

No 676 ULDRIC BRUNELLE, Ecuyer, Notaire, de la paroisse de St Etienne, Demandeur

vs

ONESIME GIGUERE, ci-devant de la paroisse de Ste Flore et actuellement absent de la Province de Québec et résidant aux Etats-Unis d'Amérique, Défendeurs

Sur motion de la part du Demandeur en autant qu'il appert par le rapport de Edonard Duchaine un des Huissiers jurés dans le District des Trois-Rivières de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, au dos de la Sommation en cette cause, et par l'affidavit produit que le défendeur en cette cause n'a pu et ne peut être trouvé dans le dit District de Trois-Rivières, a laissé son domicile qu'il avait en celui-ci laissé aux Etats-Unis d'Amérique, la Cour ordonne que le dit défendeur soit notifié par un avertissement à être publié deux fois en langue française dans le papier nouvelles appelé Le Journal des Trois-Rivières et deux fois en langue anglaise dans le papier nouvelles appelé The Trois-Rivières Trader tous deux publiés en la cité des Trois-Rivières, de comparaitre en cette Cause et de répondre à la poursuite ou action en cette cause dans le délai de deux mois à dater de la dernière insertion du dit avertissement, et que sur son refus ou négligence de comparaitre en cette dite cause et de répondre à la dite poursuite ou action dans le dit délai, il sera permis au dit demandeur de procéder au procès et jugement comme dans une cause par défaut.

Certifié, F. X. GUILLET, Dép. P. C. S.

Vraie copie DESAULNIERS & DUPLESSIS Procès du Demandeur.

POIGNEE DE PORTE A SONNETTE.

Nouvelle invention dispensant de mettre aux portes des sonnettes d'alarme, etc.

F. ARTHUR VERRET, Entrepreneur, AGENT.

No 11 rue Ste Anne.—Trois Rivières.

"La poignée de porte Alarme" possède une sonnerie qui est adaptée à son pommou intérieur et peut être ajustée à toutes les serrures. Elle offre le grand avantage de remplacer les cloches d'alarme de telle sorte que personne ne peut, de l'extérieur, ouvrir la porte d'une maison; d'un bureau, etc., sans que la sonnerie avertisse, tandis que de l'intérieur on peut ouvrir la porte sans le moindre bruit, la main appliquée à la poignée étouffant le son. Le même mécanisme permet d'arrêter à loisir la sonnerie et aussi de barrer la porte comme par un tour de clef.

Cette nouvelle poignée devient d'une utilité incontestable pour les demeures privées, les bureaux, les hôtels, pour tout appartement en un mot où l'on a intérêt à ce que personne ne puisse entrer sans être signalé.

M. Verret a en main des échantillons qu'on peut examiner et dont on peut faire l'épreuve pour se rendre compte de leur utilité. L'agence de M. Verret comprend les comtés de Mas, kinongé, St Maurice, Trois-Rivières, Champlain, Portneuf et Québec, avec le droit de nommer des sous-agents.

A. VERRET, Agent.

Trois-Rivières, 14 août 1884.—3m.

AVIS PUBLIC.

In re CLEOPHAS VIGER et SAMUEL SAWYER, tous deux mouleurs et commerçants, de la Cité des Trois-Rivières, y faisant affaires comme tels, ensemble en société, sous les noms et raisons de "VIGER & SAWYER"

Insolvables.

Avis est par le présent donné que Mardi le sixième jour de Septembre courant, en la cité des Trois-Rivières, à la place d'affaires et aux domiciles des dits Viger & Sawyer seront vendus par encaissement public d'abord tous les modèles en bois et en fonte servant à leur fondlerie et ensuite tous les biens meubles et effets mobiliers que chacun d'eux possèdent. Trois-Rivières, 3 Septembre 1884.

ONESIME ISAIE BERGERON, Fidéli-Commissaire.

PUBLIC NOTICE.

In re CLEOPHAS VIGER and SAMUEL SAWYER, both Moulders and Traders, of the City of Three-Rivers, doing business as such at the said place together, in Copartnership, under the name and style of "VIGER & SAWYER"

Insolvents.

Notice is hereby given that Tuesday the sixteenth day of September instant, in the city of Three-Rivers, at the business place and domicile of the said Viger & Sawyer, will be sold by public auction all the wooden and iron models in use in their foundry, and all their movables. Three-Rivers, 3th Sept. 1884.

ONESIME ISAIE BERGERON, Trustee.

PURIFICATEUR RODRIGUE!

Cet appareil, nouvellement breveté, dont le mécanisme est dans une feuille de tuyaon ordinaire, donne le moyen le plus efficace et le plus économique de purifier l'air dans les maisons ou édifices quelconques. La fumée des lampes, du gaz à éclairage, du talpac, des poêles, les poussières, les odeurs produites par la cuisson des aliments, l'air altéré par la respiration de l'homme, les miasmes et toutes les substances délétères contenues dans l'air des appartements, sont continuellement et promptement enlevées par le moyen de cet appareil. L'air vicié qui exerce une influence et dérange sur la vie et la santé est chassé par le PURIFICATEUR RODRIGUE, ce qui fait éviter les maladies débilitantes et épidémiques.

PRIX: \$2.00

S'adresser à E. LORANGER, seul propriétaire Ste Anne de la Pérade Comté de Champlain—P. Q.

CERTIFICATS.

Je me sers du PURIFICATEUR RODRIGUE depuis trois mois et il m'a donné une entière satisfaction. Je recommande hautement l'appareil. Dr BARRY M. D. ars. Ste Anne de la Pérade 21 juillet 1884.

Nous avons essayé le Ventilateur de Messieurs Rodrigue et Loranger, de cette paroisse. Nous sommes heureux de pouvoir assurer au public que nous en sommes très contents. Par le moyen de cet excellent appareil, l'air est continuellement renouvelé sans qu'il soit nécessaire d'ouvrir la porte ou les chassiss. En un mot nous le croyons d'une très grande utilité pour l'hygiène. H. Y. FABRIS DE SACRÉ-CŒUR. Ste Anne de la Pérade 21 juillet 1884. Dépôt chez M. J. N. GODIN, marchand de fer, Trois-Rivières.

UNE INSTITUTEUR DISPONIBLE bien qualifiée. S'adresser à MELLI E. B. LARIVIERE Trois-Rivières

CAPITAL - - - - \$10,000,000

DEPOT AVEC LE GOUVERNEMENT CANADIEN

100,000.

RECLAMATIONS PROMPTEMENT

ET EQUITABLEMENT

RÈGLÉES.

THE CITY OF LONDON COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

W. C. PENTLAND

AGENT-GENERAL

D'ASSURANCE CONTRE LE FEU NO. 14 RUE DES FORGES

TROIS-RIVIERES.

QUEEN'S INS. CO. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000) ROYAL OF ENGLAND. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000) BRITISH AMERICA ASS. CO. Capital: Deux Millions de Dollars (\$2,000,000)

Assure contre le feu toutes sortes de propriétés, particulièrement les églises, maisons et dépendances des cultivateurs, aux prix les plus modérés

Trois-Rivières, 10 août 1882.—la.

FAMILY KNITTING MACHINES

Recognized to be the BEST FAMILY KNITTING MACHINE IN USE.



OUR RIBBER IS PERFECTION. Makes the Pearl Rib-Stitch one-and-one, one-and-two, one-and-three, etc., perfect in elasticity, beautiful in appearance, more durable and perfect than Hand Knitting.

HOSIERY IN THE WORLD. With more stitches in the top than in the ankle, knits the coarsest Farmer's Yarn, Cotton, Silk, or Thread.

CREELMAN BROS., GEORGETOWN, ONT.

The Dominion Organ and Piano Co.



Has the largest and most complete factory in the Dominion—1902155.

Highest Honor ever awarded to any Maker in the World. Medal and Diploma at Centennial, 1876. Medal and Diploma at Sydney, Australia, 1877. Gold Medal at Provincial Exhibition, Toronto, 1878. Highest Awards at Industrial Exhibition, Toronto, 1879-80-81.

WE ARE NOW MANUFACTURING SQUARE AND UPRIGHT PIANOS. BEST IN THE MARKET. Correspondence Solicited. Send for Illustrated Catalogue, mailed free. Address DOMINION ORGAN AND PIANO COMPANY, BOWMANVILLE, ONT.

CHALOUPES A LOUER

TENUES PAR

TREMBLE DELAURIERS RUE DU FLEUVE

près de la Fonderie de MM. Bellefeuille & Cie

M. Deslauriers tient à la disposition du public, à toute heure, des chaloupes et des esquifs de toute dimension. Toutes ces embarcations sont de première classe, en excellent ordre et offrent aux amateurs tout le confort désirable.

Des esquifs neufs, sortant des meilleurs ateliers, très rapides et très sûrs, et propres aux courses vient d'être achetés par M. Deslauriers et sont disponibles.

COURSES

M. Deslauriers organisera de grandes courses à la mer pour le mois de juin prochain. Avis aux amateurs.

PROPRIETE A VENDRE

Une belle propriété avec deux maisons, jardin, plantation d'arbres fruitiers, 300 pieds de vignes etc. etc., située rue St Philippe nos. 110 et 114; aussi quatre lots à bâtir de 50 pds sur 120 pds sur la même rue. Possession immédiate et titres parfaits. Conditions faciles. S'adresser à

JEAN DEROUH, 19 Rue Badaux, Trois-Rivières

LAJOIE & FRERE.

Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR

No. 138 RUE NOTRE-DAME.

TROIS-RIVIERES.



Les divers spécimens et les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs. Des modistes sont attachées à l'établissement. 24 Octobre 1878.



ATELIER DE MARBRE

DES TROIS-RIVIERES

TENU PAR

E. A. LACROIX

Sculpteur sur marbre, granit, pierre, &c., &c.

M. Lacroix est en état d'exécuter avec habileté et avec tout le soin et la promptitude désirables toutes espèces de commandes pour travaux en marbre, granit et pierre. Autels en marbre pour églises, objets d'ornementation, pierres tumulaires, garnitures de cheminées de salon et tout autre ouvrage de cette spécialité. Trois-Rivières, 9 Mars 1882.—1 a

Trésors de Musique.

INSTRUMENTALE ET VOCALE

Deux volumes richement reliés, de 600 pages chacun et contenant de la musique des grands maîtres tant vocale qu'instrumentale sont mis en vente. Le Capitaine Orem, agent général organisé des sous-agences pour la vente de ces jolis volumes.

M. Verreault est le principal agent pour notre ville et le district. Il passera par les demeures avec des échantillons et recevra des commandes. Le Capt. Orem veut de nouveaux agents. S'adresser à l'Hotel St James.

BUREAU DE POSTE

DE TROIS-RIVIERES.

8 Novembre 1880.

Table with columns: MALLES, ARRIVÉES, CLÔTURE. Rows include: PAR CHEMIN DU NORD, Section Ouest; PAR GRAND-TRONC; PAR CHEMIN DU NORD, Section Est; PAR TERRE.

Les malles pour l'Europe ferment le vendredi à 5.30 P. M. et 7.30 par steamboat

Les lettres enregistrées doivent être maffées 15 minutes avant le départ de chaque malle. O. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

chemin de Fer du Nord.



A PARTIR DE

LUNDI 17 SEPTEMBRE 1883

Les Trains circuleront comme suit:

Table with columns: STATIONS, Mixte, Malle, Expresse. Rows include: Départ de Montréal pour Québec, Arrivée à Québec, Départ de Québec pour Montréal, etc.

Tous les trains de passagers du Jour sont pourvus de magnifiques chars palais et ceux de la nuit de chars dortoirs. Les trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 p.m. Les Trains circulent d'après l'heure de Montréal. En connexion avec le chemin de fer du Grand-Tronc et le chemin de fer Canada Atlantique.

BUREAUX GÉNÉRAUX—QUÉBEC. BUREAUX DES BILLETS: 143, RUE ST JACQUES, } MONTREAL A L'HOTEL WINDSOR. } VIS-A-VIS L'HOTEL ST. LOUIS, QUEBEC. A. DAVIS, Surintendant. 1er août 1882.

LUKERHOFF & FRERE

14 RUE ST. ANTOINE 14

MANUFACTURIERS ET MARCHANDS

ZING, TOLE FERBLANTIERS, etc POSEURS D'APPAREILS A CAZ ET DE COUVERTURE EN METAL.

GRAND ASSORTIMENT

de toute espèce d'articles de ébranteries, gazelles ventilateurs, robinets, tubes en plomb pour lavoirs etc BAINS DE TOUTE GRANDEUR ETC

L'établissement a constamment à sa disposition d'humbles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité. Ordre exécuté avec soin et promptitude.

N. B.—Nous paierons par argent comptant ou pour échange d'objets de ferronnerie et autre du genre, toute espèce de vieilles Ferronneries, Fonte, Plomb, Cuivre jaune et rouge, et tous autres objets de ce genre hors d'usage. Les Trois-Rivières, 13 Novembre 1878.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à Lundi, le 8me jour de Juin, prochain, à midi, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la soumission « Soumission pour le chauffage de l'édifice Public, Ottawa. On pourra examiner le devis et obtenir des formules de soumission à commencer de Jeudi, le 23 Mai courant, à ce Bureau, où les renseignements nécessaires seront donnés. Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un chèque pour une somme de \$250 fait payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics.

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 20 Mai 1884.

Impressions de toutes sortes exécutées au bureau du Journal.

A VENDRE

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.

BARDEAUX, LATTES, MOULURES, CADRES, PLINTHES, PORTES ET CHASSIS, BOITES D'EMBALLAGE, ETC., ETC., ETC. Le tout aux prix les plus bas. TROIS-RIVIERES, 6 Août 1872. JAMES DEAN.

La Banque de Québec

(ETABLIE EN 1818.)

CAPITAL.....\$2,500,000 SURPLUS.....350,000

La succursale des Trois-Rivières tient un bureau régulier pour toutes les transactions de Banque. Elle fait la perception pour tous les endroits du Canada et des États-Unis; achète et vend des Traités payables à quelque endroit que ce soit du Canada et des États-Unis.

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable

F. G. WOTHERSPOON, Gérant.

Trois-Rivières, 16 février 1881.

Avis Public.

AVIS est par le présent donné que le et après le PREMIER JOUR D'AOUT PROCHAIN, et jusqu'à nouvel avis, le maximum du taux d'intérêt qui sera accordé sur les dépôts dans le Département d'Épargne sera de TROIS POUR CENT; et cela en vertu d'un arrangement conclu entre les Banques ci-dessous mentionnées faisant affaires dans cette cité.

- BANQUE DE QUEBEC. T. C. COFFIN, Gérant. BANQUE D'UNION DU BAS-CANADA. E. WEBB, Gérant. BANQUE D'HOCHELAGA. P. E. PANNETON, Gérant. Trois-Rivières 25 Juillet 1884.

LOUIS MALHIOT ENCAUTEUR PUBLIC

MARCHAND A COMMISSION.

M. Malhiot est le seul agent pour le comté de Nicolet de la machine à coudre "Raymond" si bien connue et si recherchée, et qui est sans contredit la meilleure en usage aujourd'hui. Toute correspondance par écrit recevra la plus prompte attention possible. Bureau d'affaire à GENTILLY, Mars 1883.

AVIS. GODEFROI LASSALLE.

INSPECTEUR DES LICENCES pour le Gouvernement Local

BUREAU: No. 28, RUE ST JOSEPH.

P. O. GUILLET NOTAIRE.

COMMISSAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE. Secrétaire des Commissaires Civils

Secrétaire du Bureau des Examineurs

Tiendra désormais son bureau à sa résidence privée, No. 4 RUE DES CHAMPS No. 4 (Près de l'Eglise Paroissiale.)

Où on pourra le voir à toute heure du jour et du soir. M. GUILLET portera une attention toute spéciale à l'exercice de sa profession, et tiendra particulièrement à donner satisfaction à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Trois-Rivières, 15 Mai 1882.

A VENDRE

Les propriétés suivantes: No. 1.—Le lot de terre No. 466, faisant front à la rue Notre-Dame, de 150 pieds; ayant aussi front sur la rue St-Philippe, de 250 pieds et d'environ 300 pieds de profondeur situé à environ 250 pieds du Loop-Line et 60 pieds du fleuve St-Laurent.

No. 2.—Le lot de terre No. 46, faisant front comme ci-dessus, ayant une profondeur de 50 pieds sur 100.

No. 3.—Le lot de terre situé sur le Côteau St-Louis, contenant environ 20 acres splendide site pour résidences privées, etc. Domine la cité de Trois-Rivières, fleuve St-Laurent et est à 10 minutes de marche du marché aux denrées.

No. 4.—Un quart de lot de terre situé sur le Côteau St-Louis, connu sous le nom de Fer à Cheval (Horse Shoe) ayant front sur la rivière St-Maurice.

No. 5.—Un Moulin à farine et à moulures de première classe, avec un poutrel d'eau intéressante possédant trois paires de moulures, deux hachoirs, un smut, le tout neuf et en parfait ordre de terres.

No. 6.—Une splendide ferme connue sous le nom de Elm Grove, située sur la rivière St-Maurice, à environ 12 milles de la Rivière-aux-Rats; contenant environ 475 acres dont 100 en culture avec maison, grange, étable, lait-rie, puits, etc., etc.

No. 7.—Aussi une terre à foin et un lot de terre situé dans la paroisse de St-Thécle, comté de Champlain, contenant environ 500 acres de terre, située à environ 12 milles du chemin de fer des Piles et du chemin de fer projeté du Lac St-Jean, la ligne passant sur cette propriété.

No. 8.—De plus, une splendide propriété bien boisée, dans la paroisse de St-Thécle, comté de Champlain, contenant environ 500 acres de terre, située à environ 12 milles du chemin de fer des Piles et du chemin de fer projeté du Lac St-Jean, la ligne passant sur cette propriété.

No. 9.—Le lac à la Peinture, bien connu des touristes, situé sur la propriété ci-dessus, sera vendu séparément avec la partie de terre suffisante pour bâtir. Pour les termes de conditions, s'adresser au propriétaire.

JAS. B. LUCKERROFF, No 22 rue des Forges, Trois-Rivières

IMRIMERIE

DU

JOURNAL

40 COIN DES RUES

St-Pierre & Bonaventure

TROIS-RIVIERES

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville:

- Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Et de visite, Billets promissoires, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres funéraires, etc., etc.

- Blanc de sommation, Demandes de plaidoyer, Fiat, Comparutions, Déclarations sur billets, Déclarations sur compte, Déclarations d'acte d'hypothécaire,

Pour les avocats.

- Subpoena, Affidavit, Inscriptions, Inventaires de production, Saisies arrêts après jugement, Brefs de saisie-gagerie, Procès-Verbaux de saisie, Oppositions, Mémoires de frais, &

Pour les Notaires.

- Blancs de billets, Quittances, Procurations, Transports, Contrat de vente, Contrats de Mariage, Baux à Loyer

Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS & FRÈRE, Propriétaires-Éditeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés FRANCO, à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivières.

CONDITIONS,

Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine.

PREUX DE L'ABONNEMENT.

Table with columns: Abonnement, Prix. Rows include: Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$2.00, Six mois do do \$1.00, Pour les États-Unis \$2.00, Un an, ÉDITION HEBDOMADAIRE do \$1.00, Six mois do do \$0.50

INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE.

On ne peut s'abonner pour moins de six mois.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arrérages s'il y en a

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont tolérées sur TYPE BREVETÉ, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne.....\$0.10, Chaque insertion suivante par ligne.....\$0.05

Une remise libérale est accordée pour les annonces long terme. Toute correspondance, etc doit être munie d'un nom responsable.